

Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

Dans les Bouches-du-Rhône, une procédure d'information recommandations est activée ce jour, en raison de surémissions de polluants précurseurs d'origine industrielle et de conditions météorologiques favorables à la formation d'ozone. Cette procédure n'est pas maintenue pour demain. Les concentrations devraient sensiblement baisser ce samedi avec un mistral assez présent sur la partie ouest du territoire. L'épisode est de type : Estival.

Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le : 21/09/2018



Le : 22/09/2018



- Pas de procédure
- Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles
- Procédure d'alerte Niveau 1 : vigilance tout public
- Procédure d'alerte Niveau 2 : vigilance renforcée tout public

Prévision de dépassement(s) de seuil(s) réglementaire(s) par polluant

Le : 21/09/2018

Polluants et seuils dépassés en $\mu\text{g}/\text{m}^3$			
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂
180			

Départements

Alpes-de-Haute-Provence (04)
Hautes-Alpes (05)
Alpes-maritimes (06)
Bouches-du-Rhône (13)
Var (83)
Vaucluse (84)

Le : 22/09/2018

Polluants et seuils dépassés en $\mu\text{g}/\text{m}^3$			
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂

RECOMMANDATIONS PRECONISEES AU NIVEAU D'INFORMATION

Recommandations sanitaires

Pour l'ensemble de la population

Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

Pour les populations vulnérables* ou sensibles**

En cas d'épisode de pollution aux polluants suivants : PM10, NO2, SO2

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe (7h-10h / 16h-19h)
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur

En cas d'épisode de pollution à l'O3

- Limitez les sorties durant l'après-midi (entre 12 h et 16 h)
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles à l'intérieur peuvent être maintenues

Dans tous les cas :

- En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin

Recommandations comportementales

- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)
- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être
- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol

* Personnes vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

** Personnes sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi dispositif préfectoral et mesures d'urgence	Effet de la pollution atmosphérique sur la santé
www.airpaca.org	http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/-r1553.html	https://www.paca.ars.sante.fr
		